



NEWSLETTER 23/24

Numéro 7

SOMMAIRE

- * *Mot du Président*
- * *Comportements ad hoc*
- * *Haies et ramassages*
- * *Taxe de séjour*
- * *En vrac*



Mot du Président

Ce jeudi 2 mai, tous les éléments ont répondu présents pour faire de l'activité « le cirque de l'ASL » une belle réussite.

Imaginez qu'après 5 jours de pluie quasi ininterrompue, la météo s'est soudain souvenue que cette animation se prépare en amont depuis des semaines et qu'elle doit ravir des dizaines d'enfants.



La cérémonie, dirigée de main de maître par la grande Clown Bénédicte bien assistée par Mme Loyale Clochette, a rassemblé les petits et les grands dans une atmosphère « bon enfant » (jeu de mots 😊).

Les petits ont rivalisé d'adresse dans une série d'épreuves toutes aussi périlleuses les unes que les autres 😊 tandis que les grands se réchauffaient autour de chopes bien fraîches 🥶, à moins que ce ne soit autour de la Triple Karmeliet (ils se reconnaîtront 😊).

Même l'Ours, qui n'avait rien du Colosse de Rhodes 😂, ravissait les mioches qui se moquaient de sa petite queue 😊



Bref, vous l'avez compris ! Cette animation de l'ASL s'inscrit dans sa ligne de conduite, à savoir la bienveillance, le partage et le respect !

Nous espérons que ces qualités percoleront en chacun d'entre nous pour nous permettre de vivre dans un esprit de convivialité et de bonne humeur tout au long de la saison estivale !



Le respect des domaines commence par nos comportements

Nous devons, une fois de plus, déplorer le comportement de certains propriétaires qui profitent de la fin de leur séjour pour jeter tous leurs encombrants dans les containers à ordures ménagères.

Dans l'intérêt de tous, nous devons veiller à adopter un comportement irréprochable quant aux règles élémentaires de la vie en communauté, à savoir, à titre d'exemple :

- Respecter les règles en matière de déchets ;
- Informer ses locataires des emplacements des bulles à verres, papiers et PMC ;
- Ramasser les crottes de ses chiens ;
- Limiter strictement sa vitesse de déplacement ;
- Tailler ses haies ;
- Nettoyer les abords de sa propriété ;
- Conclure de bons accords avec les artisans pour éviter tout malentendu lors de travaux de type maçonnerie, peinture, pose de portail, volets et/ou châssis, etc.
- Signaler aux artisans maçons de ne pas vider leurs excédents de ciment, crépis ou autres dans les égouts (sous peine de facturation de débouchage aux propriétaires concernés)
- Consulter l'ASL lors de votre intention d'effectuer des travaux et, surtout, avant d'en entamer leur exécution.

Nous vous demandons également de faire enlever les publicités laissées par vos entrepreneurs après la réalisation des travaux.

Taille de haies et entretien des bordures de vos maisons

La saison estivale approche à grands pas et la grande majorité des propriétaires ont profité des ramassages organisés par l'ASL pour tailler leur haie durant les différentes périodes de vacances scolaires.

N'oubliez pas de nettoyer les feuilles SOUS les haies, sinon, elles se retrouveront dans notre réseau d'égouttage.

Nous insistons vivement sur la taille des haies, tant en largeur qu'en hauteur. La haie doit être taillée à ras de la bordure de la chaussée. Nous devons également vous demander de respecter la hauteur maximale de 2 mètres (à la floraison) au vu du nombre croissant de haies dépassant largement cette hauteur réglementaire.



Pour le 15 juin, soit le début de la saison estivale,

toutes les haies devront être taillées.

ATTENTION : dès le 15 mai, une évaluation de la dangerosité des haies non taillées sera effectuée. Si vous n'avez pas fait le nécessaire d'ici là, vous recevrez un mail vous invitant à faire le nécessaire, faute de quoi, la taille sera réalisée aux frais du propriétaire concerné.



Votre conseil syndical a rencontré la direction de l'Office du Tourisme du Cap d'Agde/Méditerranée (Hérault Tourisme), office dont Portiragnes fait dorénavant partie aujourd'hui.

Ces dames nous ont expliqué les deux manières de prélever les taxes de séjour à la suite du transfert de cette compétence à l'Agglo.

1. Classement de votre maison comme « meublé de tourisme 1* »

Vous pouvez solliciter le classement votre maison comme meublé de tourisme une étoile.

- Demander une déclaration de classement en meublé à l'accueil de la Mairie de Portiragnes
- Transmettre le document complété à l'accueil de la Mairie et par mail à heraultmediterranee@taxesejour.fr
- Vous recevrez les instructions complémentaires via l'Office du tourisme
- Procédure inaccessible aux propriétaires en société

Avec cette classification, la taxe de séjour s'élève à 1,15€/personne/jour. A ce tarif, la taxe globale pour une location de 4 adultes + 2 enfants au prix de 1.400€ pour une semaine s'élèvera à 32,20 €.

2. Procédure classique selon le prix de location journalier

Si vous n'avez pas opté pour le classement, vous devez appliquer la taxe de séjour selon un % de votre prix de location par nuitée. Un calculateur est à votre disposition via le site

<https://heraultmediterranee.taxesejour.fr/#tarifs>

A titre d'exemple via ce calculateur, la taxe globale pour une location de 4 adultes + 2 enfants au prix de 1.400€ pour une semaine s'élèvera à 67,48 €.

Taxe de séjour



CAP D'AGDE MÉDITERRANÉE

La taxe de séjour donne aux communes les moyens nécessaires pour leur développement touristique, en permettant à l'Office de Tourisme de mettre en œuvre des actions et d'organiser des services en faveur de la clientèle touristique.

Outre l'alimentation des différentes bases de données, une part non négligeable de cette taxe est destinée au développement de la ligne TGV Bordeaux-Marseille.



Les enfants étaient au rendez-vous de l'animation autour du cirque organisée par l'ASL et Bénédicte Istace, bien aidée en cela par son équipe de bénévoles.

Par contre, une météo exécrable nous a contraint d'annuler le tournoi de pétanque pour cause de "terrain impraticable" !

Quelques news...



L'ASL
fait
son
Karaoké

Le vendredi 21 juin, jour de la fête de la musique, les membres du Conseil Syndical vous invitent à participer à une animation toute particulière **Le Karaoké de l'ASL.**

Cette soirée spéciale se déroulera à **l'Imprévu** dès 20 heures.

En plus des habitués de cette discipline, vos administrateurs vont pousser la chansonnette ; il y aura des surprises.

Réservations chez Emilie !



Quelques news...



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**Prochaine activité
à noter dans vos
agendas : notre AG
avec son
traditionnel apéro
le 31 octobre 24 !**

***Vous avez des remarques
ou des questions***

info@asltps.eu

Votre Conseil Syndical

Président : Jean Marie GODEFROID

Vice-Président : Marc VIERSET

Secrétaire : Carlos URBANO

Trésorier : Philippe HASTIR

Relations : Bénédicte ISTACE

Technique : Laurent MORELLE

Travaux : Jean HABETS

Nous vous rappelons
de veiller à conserver
l'**identification de
votre maison**, surtout
après l'exécution de
travaux de façade.
La numérotation des
lots a une fâcheuse
tendance à disparaître
après certains travaux !